

« loi Travail » : c'est toujours non !

Malgré les manœuvres : Suite aux mobilisations massives du 31 mars, du 9 avril, des différentes journées de mobilisation étudiante, le gouvernement a proposé des « petites choses » aux organisations étudiantes, et lycéennes qui ne sont pas de nature à nous satisfaire.

Malgré la répression policière qui s'abat sur les manifestants lycéens et étudiants, les mouvements de jeunesse et les organisations syndicales, CGT, FO, SOLIDAIRES et FSU ne désarment pas et réclament toujours le retrait de la loi EL KOHMRI.

Pour nous, ce texte constitue toujours une attaque sans précédent contre le Code du travail et la protection acquise durant un siècle de luttes sociales, qu'il offre aux salarié-e-s : il s'agit entre autres de rendre les licenciements plus faciles, d'augmenter la précarité, d'entraîner l'inversion de la hiérarchie des normes, de détruire les conventions collectives, ou d'autres règles de droit au profit des accords d'entreprise, d'étendre les forfaits jours, etc.

Ce projet « loi travail » est particulièrement préjudiciable pour les femmes. Le temps de travail est le premier facteur discriminant entre les femmes et les hommes aujourd'hui. Les postes à responsabilité sont inaccessibles à la majorité des femmes en raison du temps de travail élevé exigé par les employeurs (en moyenne 44h30/semaine). Au contraire les temps partiels occupés à 80% par des femmes sont synonymes de salaires partiels, d'une protection sociale partielle, d'une retraite partielle ! En attaquant leur temps de travail ce projet va augmenter leur précarité.

Public/privé : même combat !

La prétendue « réforme » du Code du travail concerne aussi les fonctionnaires et les personnels contractuels de droit public :

- certaines parties du code du travail s'appliquent directement à la fonction publique (règles d'hygiène et sécurité notamment). L'article 12 de la loi « travail » prévoit notamment que le patron (ou l'autorité administrative) peut décider de refuser les enquêtes de CHSCT et d'en assumer le coût.
- lorsque les règles de la fonction publique n'abordent pas certaines questions, c'est le code du travail qui est appliqué
- Ce projet fait écho à de nombreuses réformes ou projets en cours dans l'Éducation nationale. Il ouvre sans aucun doute la voie à une remise en cause du statut de la fonction publique au nom de « l'égalité de traitement ».

Nous ne pouvons accepter cette dégradation des droits, ce serait s'exposer par avance à de futures attaques sur nos conditions de travail, au prétexte de cette « égalité » avec le secteur privé !

Il n'existe qu'un seul moyen qui puisse bloquer ce gouvernement : la grève interprofessionnelle reconductible jusqu'au retrait du projet de loi ! Le 28 avril, profitons de la journée de grève pour se réunir en assemblée générale et proposer de reconduire la grève dès le lendemain !

Tous et toutes en grève le 28 avril
Manifestation à Strasbourg, 14h Place Kleber
Manifestation à Mulhouse 14h30 Place de la Bourse

Il n'y a rien à négocier, rien à aménager !
Non à la « Loi Travail » ni amendable, ni négociable !
Retrait du projet !